



## leg d'un appartement d'un frère à une soeur

Par **maris33**, le **28/03/2012** à **16:14**

Bonjour,

Suite au décès de son frère ma mère vient d'apprendre qu'il lui avait légué son appartement. Elle se pose plusieurs questions concernant l'acceptation ou non de ce bien. En effet, il y a une dette suite au séjour de son frère en maison de retraite.

Ses questions sont les suivantes :

A combien s'élève la part de l'état lors d'un bien immobilier légué d'un frère à une sœur ?

A combien s'élève la part du notaire ?

Ma mère dispose de combien de temps pour prendre une décision concernant l'acceptation de ce bien ou non ?

Si elle décide d'accepter le leg, elle dispose de combien de temps pour rembourser la dette de la maison de retraite ?

Je vous remercie

Par **Afterall**, le **28/03/2012** à **17:23**

[citation]A combien s'élève la part de l'état lors d'un bien immobilier légué d'un frère à une sœur ? [/citation]

jusqu'à 24430 € ---> 35%

Au dessus : 45%

[citation]A combien s'élève la part du notaire ? [/citation]

Calcul complexe, mais fonction de la valeur de l'actif de succession.

[citation]Ma mère dispose de combien de temps pour prendre une décision concernant l'acceptation de ce bien ou non ? [/citation]

10 ans.

[citation]Si elle décide d'accepter le leg, elle dispose de combien de temps pour rembourser la dette de la maison de retraite ? [/citation]

Dans les meilleurs délais, mais tout est question de discussion avec ladite maison de retraite.